porteront un caractère réellement conservateur, tandis que la hâte et la precipitation ne peuvent avoir que des effets destructifs. C'est mon devoir et ma sincère volonté d'assurer à la constitution que j'ai jurée et à la vraie représentation du pays leur efficacité entière, mais de sauvegarder aussi dans la même mesure, les droits de la couronne et de les maintenir dans toute leur force, car ils sont nécessaires pour que la Prusse puisse accomplir sa mission et leur affaiblissement tournerait à la perte de la patrie. Cette conviction est vivante aussi dans le cœur de mes sujets ; tout ce dont il s'agit, c'est de leur exposer clairement et ouvertement mes sentiments réels, pour leur prospérité.

» En ce qui concerne ma politique extérieure, notamment ma politique allemande, je persiste invariablement dans le point de vue auquel j'ai été placée jusqu'ici. Le ministère devra prendre les mesures nécessaires pour que les principes qui viennent d'être exprimés soient appliqués dans les élections prochaines ; alors on pourra compter avec confiance que tous les électeurs qui sont fidèlement attachés à moi et à ma maison, réuniront leurs efforts pour appuyer le gouvernement. Je charge en conséquence mon ministère de donner les instructions nécessaires aux autorités et de rappeler à tous mes fonctionnaires leurs devoirs spéciaux.

» Signé : GUILLAUME.

» Contresigné par tous les ministres. »

Rome, 20 mars.

Le *Journal de Rome* déclare faux les faits indiqués par la brochure de l'abbé Isaia. Le cardinal Antonelli n'a reçu aucune communication de l'avocat Agaglia, avec qui il s'est entretenu seulement d'affaires relatives à l'ordre de Saint-Constantin de Naples. La feuille officielle déclare encore que les principes du cardinal Antonelli ont été constamment opposés à ceux que lui attribue la brochure.

Raguse, 20 mars.

Les Monténégrins et les insurgés ont été dispersés. Dervisch-Pacha à la tête d'un corps de 16,000 hommes a poussé des reconnaissances jusqu'à la frontière monténégrine. Des retranchements ont été élevés à Alza-Kreuza, en Albanie, a été prise par les Turcs.

Madrid, 20 mars.

Le duc de Brabant est à Grenade.

Dans le Congrès continue la discussion de l'interpellation relative à la loi de la presse.

Tribunaux.

M. Scheurer, prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, de manœuvres et d'intelligences à l'intérieur, de publication et de distribution d'écrits sans nom d'imprimeur, a été condamné par la 6e chambre (police correctionnelle), présidée par M. Salmon, à trois mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

M. Aubry-Foucault, gérant de la *Gazette de France*, est assigné devant la sixième chambre pour l'audience de mercredi prochain, par suite de l'insertion dans le numéro du mardi 18 mars d'un *fait divers* contenant l'annonce d'une souscription ayant pour objet d'indemniser des amendes prononcées par des condamnations judiciaires, ce qui est une contravention à la loi du 27 juillet 1849, article 5.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Aujourd'hui, à l'audience des référés, un débat suscité à propos d'un procès-verbal d'apposition de scellés au domicile d'un étranger, après le décès de celui-ci, a révélé quelques particularités d'une existence assez curieuse. Le récit de ces faits ne sera pas lu sans intérêt. En voici les détails :

» Les habitants (ouvriers pour la plupart) d'une maison d'assez modeste apparence de la rue Saint-Nicolas-d'Antin, découvrirent qu'un de leurs voisins, d'extérieur sordide, et surnommé par eux *le vieil avare*, venait de mourir, seul, abandonné, et presque sans secours. Il paraissait avoir vu des jours meilleurs, avoir mené une existence brillante, et n'être tombé que progressivement dans la plus affreuse misère.

» Le juge de paix vint apposer les scellés ; on fit des recherches dans les nombreuses cachettes de ce père Grandet de la Chaussée-d'Antin; on souleva les carreaux, on sonda les murs, et enfin, sous les loques et les débris d'un grabat infect, on découvrit des bijoux en grand nombre, des bagues en diamants, des boucles d'oreilles, etc. Dans un petit portefeuille rouge en maroquin se trouvèrent des lettres de femmes, lettres d'amour empreintes toutes du style et du cachet de l'époque où elles avaient été écrites par de grandes dames au séduisant coiffeur prussien. C'était là en effet l'individualité du vieil avare, et c'était à son talent dans l'art capillaire qu'il avait dû tout à la fois sa fortune et ses bonnes fortunes.

» Peters Friederichs Scheult était né à Greisswals en Pomeranie. Après avoir travaillé pendant quelques années chez un perruquier de cette ville il voulut tenter la fortune et s'achemina vers la France. A force de patience et de travail il parvint à se faire recevoir à Paris parmi les coiffeurs attachés au service de la Cour, sous le premier Empire. C'était son premier pas vers l'opulence. M Scheult, par suite de ses services à la Cour et peut-être aussi à cause des ressources qu'il tirait de son talent et de son expérience, devint bientôt coiffeur en chef, et exerça assez longtemps son metier pour acquérir une fortune importante, et pour recevoir de quelques grandes familles de la Cour, certaines marques d'estime et de considération dont il conservait precisement et religieusement le souvenir et les reliques. Les regnes qui suivirent n'apportèrent aucun changement dans ses fonctions, et sous le roi Charles X il était encore coiffeur de la Cour.

» Enfin, il se vit à la tête d'une fortune de près de 400,000 fr. Ne pouvant plus, à cause de son âge, exercer sa profession, il fit l'acquisition du domaine de Montcient, près de Mantes, où il se retira pendant la belle saison. Les ruines d'une ancienne abbaye du treizième siècle furent transformées par lui en ferme, et les animaux domestiques, d'une propreté douteuse, furent confortablement installés dans l'ancienne chapelle, dont les derniers vestiges ont encore une certaine valeur artistique. Puis il se fit construire à lui-même, dans ce domaine, une petite maison rustique, qu'il orna de ses souvenirs et qu'il habitait presque constamment. Il mourut à Paris le 23 janvier 1862, presque entièrement dénué des objets indispensables à la vie et dans un appartement pauvrement meublé, où il vivait avec son insoucieuse avarice. Les scellés apposés par M. le juge de paix révélèrent l'existence d'une somme considérable en espèces, 71,252 fr., qui fut déposée à la caisse des consignations de Paris.

» Il était nécessaire de rechercher si M. Scheult n'avait pas laissé quelques dispositions testamentaires ; aussi un inventaire des valeurs, des papiers et du mobilier a été dressé tant à Paris qu'à la ferme de Moncient, par les soins d'un administrateur provisoire nommé par ordonnance de M. le président siégeant en référé. Cet inventaire a mis à jour dans ces deux endroits quelques documents curieux, reliques précieuses pour cet homme qui ne vivait que de souvenirs. Les justifications qui devaient être produites par les héritiers de M. Scheult demandant un délai assez long, à cause des communications très lentes qui existent entre la France et la Pomeranie, Me Mignot, avoué de l'administrateur provisoire de cette succession, s'est présenté en référé, sur le procès-verbal, et a demandé à M. le président que les pouvoirs accordés à l'administrateur fussent prorogés pendant un délai de 4 mois.

» M. le président a rendu une ordonnance conforme à cette demande. »

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* a publié, il y a quelque temps, un important travail sur la télégraphie, dans lequel l'auteur a retracé les divers moyens que l'homme a successivement inventés pour transmettre le plus rapidement sa pensée d'un point à autre.

» Le recueil intitulé les *Annales télégraphiques* vient de reproduire dans un de ses derniers numéros un curieux passage d'un ouvrage intitulé *Récréations mathématiques*, fait par le P. Seurechon, jésuite lorrain, sous le pseudonyme de Van Elton. Nous citons avec empressement ce document précieux pour l'histoire d'une science merveilleuse qui est arrivée de nos jours à pouvoir transmettre à d'immenses distances, non-seulement la pensée, mais l'écriture dans toute l'exactitude du dessin tracé. Ce renseignement porte la date de 1626, Pont-à-Mousson :

« Quelques-uns ont voulu dire que, par le moyen d'un aimant ou d'autre pierre semblable, les personnes se pourraient entre-parler. Par exemple, Claude étant à Paris et Jean à Rome, si l'un et l'autre avaient une aiguille frottée à quelque pierre dont la vertu fut telle qu'à mesure qu'une aiguille se mouvrait à Paris, l'autre se remuat tout de même à Rome, il se pourrait faire que Claude et Jean eussent le même alphabet et qu'ils eussent convenu de se parler de loin, tous les jours, à six heures du soir, l'aiguille ayant fait trois tours et demi pour signal que c'est Claude et non autre qui veut parler à Jean; alors Claude, lui voulant dire que le roi est à Paris, il ferait mouvoir et arrêter son aiguille sur L, puis sur E, puis sur R, O, I, et ainsi de suite. Or, en même temps, l'aiguille de Jean, s'accordant avec celle de Claude, irait se remuant et s'arrêtant sur les mêmes lettres, et partant, l'un pourrait facilement écrire ou entendre ce que l'autre lui veut signifier.

» L'invention est belle, mais je n'estime pas qu'il se trouve au monde un aimant qui ait telle vertu : aussi, n'est-il pas expédient, autrement les trahisons seraient trop fréquentes et trop couvertes. »

— Des désordres ont éclaté parmi les ouvriers mineurs et forgerons de la machine, près Decise, département de la Nièvre. Ces ouvriers ont refusé de continuer les travaux si on n'augmentait point le prix de leurs journées.

L'autorité a déployé une grande vigueur; elle a fait comprendre à ces populations à quel point il était anormal de réclamer des supplements de salaire à une époque où les travailleurs usiniers doivent se trouver heureux d'échapper au chômage. Les ouvriers égarés sont rentrés dans le devoir. Plusieurs des meneurs ont été arrêtés.

— On lit dans l'*Écho de la Sologne*, journal de l'arrondissement de Romorantin :

« Mme Ducoudray, femme du procureur impérial de cette ville, en s'habillant, s'approcha trop de la cheminée, et le feu prit à ses vêtements ; en un clin d'œil, les flammes l'entourèrent. M. Ducoudray, qui était près d'elle, se précipita à son secours; mais tout aussitôt atteint lui-même de brûlures graves, les mains quasi dépouillées, ses efforts allaient devenir impuissants, lorsque les cris des deux époux firent arriver à leur secours tout le personnel de la maison. Un des assistants s'empara d'une couverture, la jeta sur Mme Ducoudray, qu'il enveloppa, et qu'il maintint dans cette position pendant quelques instants. Bientôt les médecins arrivèrent, et rassurèrent toutes les personnes présentes.

» Au dire du journal que nous citons plus haut, la conservation de Mme Ducoudray est considérée comme un miracle, car de tous ses vêtements, la charpente seule de sa crinoline est restée intacte. Quant à M. Ducoudray, l'émotion qu'il a ressentie et ses souffrances ont produit sur le moment un long évanouissement suivi de fièvre. Mais aujourd'hui, grâces à Dieu, M. et Mme Ducoudray sont hors de tout danger. »

— Un honorable habitant de Mortagne (Orne), M. L..., avait un chat de la plus belle espèce qu'il aimait jusqu'à la folie et qu'il soignait avec une sollicitude toute maternelle; ce chat, il l'avait recueilli tout petit par une nuit d'orage, et il l'avait mis à l'abri des misères de la rue en le couvrant de son adoption.

Doué de l'instinct de la reconnaissance, l'enfant adoptif avait répondu à tant d'amour par une docilité exemplaire, une soumission toute militaire, enfin des épanchements de gratitude qui se manifestaient par les ronrons les plus harmonieux et les plus sympathiques. Ce chat, en un mot, avait fini par être cité dans tout le quartier comme le modèle de son espèce.

Un des jours de la semaine dernière, son heureux propriétaire le trouva sans vie. Comme il ne portait aucune trace de violence, il en conclut qu'il avait été victime d'un lâche empoisonnement.

Ses soupçons, nous ne savons pourquoi, tombèrent sur les gendarmes, ses voisins ; le chat faisait, à ce qu'il paraît, dans ses heures de récréation, de sournoises visites à leur domicile et jetait l'effroi parmi les serins et bourvreuils qui voltigeaient aux fenêtres.

L... s'élance, à l'aide d'une échelle, sur le mur mitoyen, et apercevant deux gendarmes dans la cour, il les apostrophe grossièrement en les accusant de l'empoisonnement de son chat bien-aimé et les traite (pauvre insensé !) de vauriens et de propres à rien...

Le compliment était aussi immérité que peu flatteur ; néanmoins les gendarmes croyant leur voisins en état d'ivresse, l'engagent poliment à rentrer chez lui.

Il disparaît en effet; mais, quelques minutes après, il se précipite dans la cour, l'œil en feu, la figure décomposée, et tenant à la main un sabre nu dont il veut perforer un des gendarmes. Ce dernier pare le coup à l'aide d'une fourche qui se trouve heureusement sous sa main et désarme son trop sensible et trop belliqueux voisin.

Que devint L.. à la suite de cette malencontreuse scène ? On le devine aisement : il fut conduit à la maison d'arrêt, où il dû, à l'abri des importuns, réfléchir mûrement sur les dangers de trop aimer les chats et de vouloir venger leur mort.

— A Barenwald, une jeune fille de 18 ans, à peine remise d'une longue maladie, ne pouvant résister à la tentation de danser, se rendit ces jours derniers dans une salle de danse, où elle se livra avec une véritable furie à son divertissement favori. Sa mère, ne la voyant pas revenir le lendemain au matin, se mit en devoir de la chercher, et découvrit, à quelques pas de sa demeure, le cadavre de la jeune fille, qui avait payé de sa vie son imprudence. La pauvre enfant était morte en chemin d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

— Le bruit s'étant répandu qu'un trésor considérable était caché dans le voisinage d'une tuilerie située près Ravolzhausen (Allemagne), cinq paysans se rendirent sur les lieux dans la nuit du 31 janvier au 1er février pour lever ce trésor.

En conséquence, ils tracent un cercle sur la terre au moyen de 200 pièces d'argent à 1 fl., et l'un des chercheurs d'or procède à la cérémonie de la conjuration, vêtu d'un linceul et tenant en main un livre magique. Déjà ses compagnons avaient déclaré vouloir lever le trésor en billets de banque, quand une détonation se fait entendre.

Au même instant deux figures noires et portant des cornes se précipitent sur les paysans et, se mettant en devoir de les rouer de coups, les obligent à prendre précipitamment la fuite.

Les deux diables, au lieu de chercher le trésor caché, se contentèrent d'emporter tranquillement en enfer les 200 florins des cinq campagnards.

BULLETIN FINANCIER.

21 mars 1862.

La Bourse d'aujourd'hui a confirmé les espérances que faisait pressentir la Bourse d'hier. Ainsi le cours de 70 fr. a été acquis et dépassé sur la rente 3 %.

La spéculation envisage la hausse comme possible et probable ; en résumé, la tenue du marché depuis deux jours, aussi bien sur la rente que sur les valeurs, donne à supposer qu'une nouvelle campagne de hausse est entreprise par la haute Banque ; et comme il ne manquait qu'une impulsion pour faire agir la spéculation, cette campagne ayant ce double appui, spéculation et capital, se présente dans les meilleurs conditions pour réussir.

La rente 3 % de 69-95 s'est élevée à 70-15; elle ferme à 70-10 demandé avec 20 cent. d'amélioration sur hier. Les transactions étaient actives et les primes recherchées. On faisait comme report d'une liquidation à l'autre 15 c. d'écart.

Le Mobilier et les Chemins de fer n'étaient pas moins bien tenus que la rente, sauf l'Orléans qui est resté immobile et a même perdu 2 fr. 50 c. 1472-50, ils clôturent tous en hausse, Cette hausse est même importante pour le Lyon, qui a dépassé le cours de 1100 et ferme à 1103-75, pour le Midi qui s'est élevé à 782-50. Le Nord finit à 1020 ; l'Ouest à 687-50 ; l'Autrichien à 507-50 et le Lombard à 546-25. Le Mobilier a fait 775, son plus haut et son dernier cours. Le Mobilier espagnol est à 485 avec 7 fr. 50 c. de hausse. Pas d'affaires sur l'emprunt italien, mais fermeté de 67-50 à 67-60. Les consolidés sont venus sans changement de 95 7/8 à 94.

La cote de Vienne était un peu meilleure par rapport aux changes.

Pour extrait : J. REBOUX.

Les préjugés sont longs à déraciner, et il a fallu à l'éminent promoteur de la marque de fabrique une persévérance indomptable pour réhabiliter le châle cachemire français, et pour faire apprécier tout le mérite de ce produit splendide de notre industrie nationale.

Grâce à lui, cependant, la vérité a fini par triompher, et l'on ne voit plus sacrifier constamment aux imparfaits tissus de l'Inde les plus belles créations de nos manufactures. Tout le monde sait aujourd'hui que les vrais cachemires français, ceux qui seuls méritent ce nom, sont fabriqués avec la même matière première que les châles de l'Inde. Cette matière est la *touz* ou duvet des chèvres de Kachemyr et du Grand-Thibet. Les chèvres de Russie en fournissent également. Nos filateurs la reçoivent à l'état brut et la rendent propre au tissage. Après une longue série d'efforts et de recherches, ils sont parvenus à filer la *touz* aussi bien que les Anglais filent le coton. M. Biétry, que l'on retrouve à la tête de tous les progrès de la belle industrie à laquelle son nom est attaché d'une manière impérissable, a créé à Villepreux un établissement modèle qui a porté la filature à un très haut degré de perfection.

La filature mécanique donne déjà à la matière première du cachemire une supériorité incontestable sur la matière identique, mais filée à la main, que les Indiens emploient. Mais sur combien d'autres points nos fabricants ont-ils distancé les produits des possessions britanniques ! Il y a trente ans, un manufacturier ayant besoin d'une machine à vapeur, allait en Angleterre ; il y a vingt-cinq ans, quand on a commencé les chemins de fer, les locomotives étaient faites en Angleterre.

Aujourd'hui, grâce à la haute intelligence et à l'importance des établissements de Cail, Gouin, Creuzot, etc., toutes nos machines à vapeur et locomotives se font en France, et il en résulte une économie notable dans notre production.

Le goût et l'habileté de nos dessinateurs n'ont pas de rivaux dans le monde; ils fournissent depuis plusieurs années des dessins dans l'Inde, en Angleterre et en Allemagne ; l'initiative de nos fabricants est bien connue ; nos procédés de tissage à la *Jacquart* l'emportent infiniment sur les modes grossiers de fabrication usités à Lahore et à Bombay. Enfin, nos industriels ont le bonheur d'être secondés par d'admirables ouvriers, dont l'intelligence est au-dessus de tout éloge.

Placez l'un à côté de l'autre un châle cachemire français et un châle cachemire de l'Inde : l'un fin, soyeux, léger, aux nuances harmonieuses, aux dispositions riches, gracieuses, éminemment artistiques; l'autre plus lourd et plus grossier, aux couleurs éclatantes et un peu heurtées. La matière qui a servi à fabriquer ces deux châles est identiquement la même. Mais combien le châle français l'emporte sur l'indien, rempli de morceaux! Si nos renseignements sont exacts, beaucoup de ces châles ont déjà été portés dans le pays. Je vois entr'eux la même différence qui existe entre la civilisation raffinée de l'Europe et les mœurs à demi-barbares des peuples asiatiques.

La supériorité du cachemire français est incontestable, surtout par sa légèreté, qui sied si bien à la toilette de nos dames aujourd'hui.

On peut donc dire hautement que la cause du cachemire français est une cause gagnée, car ce sont nos fabricants eux-mêmes qui ont demandé l'entrée libre du cachemire de l'Inde, et cette victoire fait le plus grand honneur à M. Biétry, qui a consacré au service de la vérité industrielle la carrière la plus honorable, la plus féconde et la mieux remplie.

A. PRÉVOST.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

AVIS. Cors, œils-de-perdrix, oignons durillons, sont guéris en peu de jours avec le TOPIQUE SAISSAC. Il ôte la douleur de suite, fait tomber la racine. — 24,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infaillibilité. Paris, 18, rue Fontaine-Molière. Chez M. Coille, pharmacien, Grande-Place, 24, à Roubaix. 2965-9693

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille.

Marché du 21.

Esprit 3/6 Montpell..	l'hect	»»	»»	»»
3/6 betterave fin	id	70	»»	»»
3/6 melas. ind.	id	»»	»»	»»
3/6 fin de grains	id	»»	»»	»»
3/6 de riz.	id	»»	»»	»»
Genièvre.	id	56	»»	58
Anis	id	65	»»	62

Vins et spiritueux.

Paris, 21 mars.

Cours officiel.

Esprit 3/6 à 90 degrés fin 1re qualité disponible 74-»» ; 3/6 Montpellier disponible à 86 degrés 95 fr.

PRÉ-CATELAN

RÉOUVERTURE DES JARDINS ET DU RESTAURANT

Dimanche et lundi de Pâques, 20 et 21 avril.

Grande promenade de Longchamps; concert d'harmonie militaire.

PRIX D'ENTRÉE : 50 CENT.

Admission aux Ecoles du Gouvernement.

Institution préparatoire, dirigée par M. Loriol, 49, rue d'Enfer, Paris. La 1re division comprend l'*Ecole préparatoire à la Marine;* la 2e, *les candidats aux Ecoles Polytechnique, Militaire* et *Centrale*. De nouveaux cours, ayant pour but de faire gagner du temps aux Elèves, en les initiant de bonne heure aux épreuves du concours, seront ouverts le 25 avril prochain. 2938

VILLE DE ROUBAIX

GRAND CONCERT

Au bénéfice des pauvres

donné dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, le Dimanche 23 Mars, par la Société chorale, avec le concours de Mlles JULIETTE *et* JULIA DELEPIERRE, *violonistes, âgées l'une de 6 ans, l'autre de 9 ans, de* Mlle IRMA DUFOSSEZ, *cantatrice, et de la Société de la Grande-Harmonie.*

Prix du cachet : par souscription, 2 fr.; à la porte, 3 fr.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture des *Chaperons-Blancs* (Grande-Harmonie). Auber.
2. *Comme à vingt ans*, romance. Dyonchère.
3. *Les souvenirs de Bellini*, fantaisie pour violon, par Mlle Juliette Delepierre.
4. Romance par M. J.-B. Dujardin.
5. Air de la *Rose de Péronne*, chanté par Mlle Irma Dufossez.
6. *Les Batteurs de Blé* . . . Laur. de Rillé.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Duo des *Mousquetaires de la Reine*, pour piston et trombonne, par MM. L. Vandepeute et Heinvetter . . . Halévy.
2. *Méphistophélès*, romance, par M. L. Corckett.
3. *Le Carnaval de Venise*, avec introduction d'Ernst, exécuté par Mlles Juliette et Julia Delepierre.
4. *Deux chemins dans la Vie*, par M. J. Dujardin.
5. *Il Baccio*, valse, par Mlle Irma Dufossez. . . . . L. Arditi.
6. *La Saint-Hubert*, chœur. . Laur. de Rillé.

Le concert commencera à sept heures.

On peut se procurer des cachets chez Florin, libraire, et au *Demi-Cercle*, place Notre-Dame.

THÉATRE de ROUBAIX

RUE NEUVE-DU-FONTENOY.

DIMANCHE 23 MARS 1862.

1. HÉLOÏSE ET ABÉLARD, drame en 5 actes.
2. LA MARIÉE DU MARDI-GRAS, comédie-vaudeville en 3 actes. — Au 3e acte, la ronde de l'*Ours et le Débardeur*, chantée par Mme Brière.

Ouverture des bureaux à 5 h. 1/2. — Lever du rideau à 6 h.

LUNDI 24.

Abonnement et entrées de faveur généralement suspendus.

Spectacle extraordinaire

AU BÉNÉFICE DE M. MARIUS.

1. LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE, comédie en 5 actes et 7 tableaux.
2. LES CHEVALIERS DU PINCE-NEZ, vaudeville en 2 actes.

Ouverture des bureaux à 5 heures 1/2. — Lever du rideau à 6 h.

Prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr. 50; fauteuil de première galerie, 3 fr. ; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50; première galerie, 2 fr. ; stalles de parquet, 2 fr. ; deuxième galerie, 1 fr. 25; parquet, 1 25; parterre, 75 c.; amphithéâtre, 50 c.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à midi, chez J. Reboux, Grande-Rue, 56, et de 1 heure à 4 heures, au Théâtre.

Un supplement de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Service du 1er mars.

Correspondance de Lille, Douai, Valenciennes avec Cambrai, Saint-Quentin, Laon et Reims, par la ligne de Busigny à Somain :

	Matin		Soir		
Lille	6 00	6 30	9 10	1 55	7 15
Douai	6 55	7 25	10 10	3 05	8 20
Valenciennes		7 00	9 45	2 10	7 10
Somain		7 55	10 40	3 40	8 50
Cambrai	5 00	8 50	11 30	4 35	9 50
Busigny	6 35	9 55	12 40	5 20	12 44
Le Câteau	6 14		12 55	6 25	12 55
Landrecies	6 34		1 13	6 45	1 15
Maubeuge	7 24	11 16	1 59	7 28	1 55

	Matin		Soir		
Maubeuge		8 29	11 27	4 07	9 18
Landrecies		9 06	12 01	4 46	10 46
Le Câteau		9 30	12 15	5 10	10 31
Busigny	6 10	10 00	12 27	6 17	12 45
Cambrai	7 00	10 46	2 00	7 07	1 25
Somain	7 50	11 27	2 50	7 55	
Valencienn.	8 40	11 55	4 10	9 30	
Douai	8 25	12 00	3 25	8 30	
Lille	9 20	12 45	4 20	9 30	

	Matin		Soir		
Busigny	9 55	12 26	4 54	5 40	10 57
St-Quentin	10 46	1 04	6 01	6 25	11 47
Tergnier	11 26	1 31	6 26	7 02	12 33
Laon	12 45	5 40	10 50	10 50	1 30
Reims	2 20	7 47			3 05

	Matin		Soir	
Reims		8 00	2 00	8 30
Laon		9 59	3 30	10 15
Tergnier		11 00	4 43	11 21
St-Quentin	5 00	11 36	5 21	11 56
Busigny	5 50	12 22	6 06	12 36